

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE TOULOUGES 66350DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION N° 2024/12/06**SEANCE DU 05 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le 05 décembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Serge CIVIL, Vice-Président du CCAS.

Date de la convocation : 23/11/2024	Présents : Mmes Béatrice BAILLEUL, Pascale MICHEL, Aurélie PASTOR BARNEOUD, Laurette NARANJO, Isabelle OSTERSTOCK-TOURNAIRE, Ginette SZEMBEL, Sylvie VENTURA Mrs Serge CIVIL, Pierre DEMONTE, Michel PLAZA
Nombre de Conseillers : En exercice : 17 Présents : 10 Votants : 14	Absents excusés ayant donné procuration : Nicolas BARTHE procuration à Serge CIVIL, Sandrine BOUILS procuration Michel PLAZA, Florian GUZDEK procuration à Pascale MICHEL, Patrice PASTOU procuration Béatrice BAILLEUL Absents : Pascal BLASCO, Muriel REAL, Raymonde BRESSON

**Création d'emplois d'agents contractuels temporaires de Droit Public pour
Accroissement Temporaire d'Activité (ATA) et Accroissement Saisonnier d'Activité (ASA)**

Monsieur le Vice-Président du CCAS, expose qu'aux termes de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Les collectivités locales peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article L. 332-23 du code général de la fonction publique, afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité ou temporaire d'activité.

Aussi, il est proposé au Conseil d'Administration de créer les emplois d'agents contractuels temporaires de Droit Public suivants et d'en autoriser le recrutement :

Service d'aide à domicile :

- 14 emplois d'aide à domicile en contrat ATA du 01/01/2025 au 30/06/2025 avec une rémunération correspondant au grade de catégorie C d'Agent social au 1er échelon (Indice brut 367 Indice majoré 366) :
 - 1 en 30/35ème
 - 10 en 28/35ème
 - 1 en 25/35ème
 - 1 en 21/35ème
 - 1 en 20/35ème
- 1 emploi d'agent administratif en contrat ASA du 01/01/2025 au 30/06/2025 avec une rémunération correspondant au grade de catégorie C d'Agent administratif au 1er échelon (Indice brut 367 Indice majoré 366)

Service Résidence Jean Madern :

- Renouvellement d'un emploi d'agent d'animation en contrat ASA du 01/01/2025 au 30/06/2025 avec une rémunération correspondant au grade de catégorie C d'Agent d'animation au 1er échelon (Indice brut 367 Indice majoré 366)
- Remplacement de l'agent technique qui part en retraite au 01/02/2025, sur un contrat ATA du 15/01/2025 au 30/06/2025 correspondant au grade de catégorie C d'Agent technique au 1er échelon (Indice brut 367 Indice majoré 366)

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité,

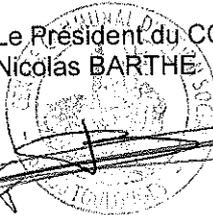
AUTORISE les recrutements selon les caractéristiques énoncées ci-dessus ;

DIT que les crédits sont prévus au budget ;

PRECISE que ces dispositions prendront effet à la date du présent conseil d'administration.

Fait à Toulouges, le 06 décembre 2024

Le Président du CCAS,
Nicolas BARTHE



Le Président,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

DELIBERATION PUBLIEE et MISE EN LIGNE le : 16/12/24